

Conseiller vos clients professions libérales – Expertise

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Banque, assurances et immobilier - Banque**
 - **Banque, assurances et immobilier - Assurances**
 - **Banque, assurances et immobilier - Immobilier**

Code(s) NAF : **66.11Z**, **64.11Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1206**, **C1205**

Formacode : **41014**

Date de création de la certification : **01/09/2017**

Mots clés : **TRESORERIE**, **Financement**, **Fiscalité**, **patrimoine**

Identification

Identifiant : **3660**

Version du : **08/11/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- **Les professions libérales constituent un public en forte croissance et avec des besoins de conseil fiscal et patrimonial spécifiques.**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification découle d'un consensus sur le fait que le conseil de la clientèle des professions libérales nécessite :

la mise à jour continue de connaissances en droit fiscal et patrimonial ;

la maîtrise de l'environnement économique et réglementaire des professions libérales ;

une compréhension des besoins multiples de ces clients, à la fois professionnels et à la fois particuliers.

Cette certification est destinée aux chargés d'affaires professions libérales, conseillers clientèle particulier, chargés d'affaires entreprise, directeurs d'agence, conseil en clientèle patrimoniales, conseillers en gestion de patrimoine.

Elle permet pour chaque conseiller (banque - assurance - investissement) d'accompagner une clientèle de professions libérales dans la gestion de son patrimoine et activité au quotidien et notamment :

d'appliquer dans son quotidien les règles protégeant les personnes exerçant une profession libérale pour éviter les erreurs pour son établissement et les actes dommageables pour ses clients ;

de réaliser des opérations patrimoniales plus complexes en posant les bonnes questions et en alertant quand nécessaire les experts juridiques de l'établissement.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NA

Descriptif général des compétences constituant la certification

Compétence (C1)

Public visé par la certification

Identifier le statut de Personne Morale du professionnel libéral, en recueillant les informations et documents adéquats, dans le but de lui expliquer et d'appliquer la réglementation et fiscalité de la relation bancaire de manière concrète.

Compétence (C2)

Evaluer les enjeux patrimoniaux du client professionnel libéral, artisan et commerçant et apporter les conseils les plus adéquats pour le protéger.

Compétence (C3)

Identifier les différents régimes sociaux existants pour les professions libérales de santé afin de proposer les bonnes solutions de financement et réussir un entretien de vente.

Modalités générales

Le parcours comprend 35 heures de formation présentielle et est décliné en 3 modules à compléter en 1 an. Les cours allient des études de cas réels et des cours magistraux.

Liens avec le développement durable

Aucun

- Salariés
- Chargés d'affaires professions libérales
- Conseillers clientèle particulier
- Chargés d'affaires entreprise
- Directeurs d'agence
- Conseil en clientèle patrimoniales
- Conseillers en gestion de patrimoine

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La valeur ajoutée pour les individus de la certification Conseiller vos clients professions libérales - Expertise s'articule autour de plusieurs axes :

Proposer des solutions aux besoins de clients spécifiques, exigeants et aux problématiques complexes.

Accompagner les clients dans des montages et financements complexes (transmission, cession).

Gagner les bons réflexes à avoir dans la relation au quotidien avec ces clients pour les accompagner au mieux dans le financement de montages complexes.

Délivrer un conseil patrimonial sur mesure pour les clients professions libérales.

Pour l'entité utilisatrice

Développer des meilleures relations et résultats avec les clients professions libérales.

Gagner en conformité dans les relations avec ces clients et limiter les risques.

Renforcer l'efficacité des collaborateurs sur ces marchés.

Améliorer les compétences et la capacité des collaborateurs à évoluer vers des postes de spécialistes sur ces populations en forte croissance au niveau commercial ou en assistance commerciale ou en conformité produit.

Evaluation / certification

Pré-requis

Bac+3 dans le domaine de Banque-Finance ou Sciences Economiques.

Connaître l'environnement bancaire et ses produits.

Connaître l'environnement économique et fiscal en général.

Certification Conseiller vos clients professions libérales -

Approfondissement.

Compétences évaluées

Centre(s) de passage/certification

- Bärchen Education - centre Paris

Compétences évaluées(CE1) : Identifier le statut de Personne Morale du professionnel libéral

Catégoriser le client entre les différents statuts de Personnes Morales et expliquer les implications fiscales.

Poser les bonnes questions.

Analyser les bons documents.

Obtenir les éléments nécessaires pour réaliser la catégorisation.

Expliquer la réglementation et fiscalité.

Les modalités d'évaluations seront des QMC et des cas pratiques reprenant des situations courantes.

Compétences évaluées(CE2) : Evaluer les enjeux patrimoniaux du client professionnel libéral, artisan et commerçant et apporter les conseils adéquats

Analyser les différents statuts possibles du chef d'entreprise.

Optimiser les revenus de l'entreprise profession libérale.

Améliorer la situation du conjoint dans l'entreprise.

Calculer la solution la plus adaptée pour protéger le client.

Identifier les régimes applicables des retraites, épargne salariale et transmission d'entreprise pour préconiser le bon dispositif au professionnel libéral.

Les modalités d'évaluation porteront sur la qualité du conseil délivré par étude de 3 cas patrimoniaux.

Compétences évaluées(CE3) : Identifier les différents régimes sociaux existants pour les professions libérales de santé

Analyser les différents régimes complémentaires obligatoires.

Identifier les motivations et besoins du client professionnel libéral de santé en termes d'accompagnement

proposer les bonnes solutions de financement.

Conduire un entretien de vente réussi.

Les modalités d'évaluations seront des QMC et des cas pratiques reprenant des situations courantes.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau Expertise.

La validité est Temporaire

3 ans

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

La composante C1 peut être acquise indépendamment des composantes C2 et C3.

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

1 an

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétence

Plus d'informations

Statistiques

Sur les 3 dernières années plus de 100 personnes ont suivi la formation mais n'ont pas été certifiés car elle ne faisait pas l'objet d'une certification jusqu'à présent.

Autres sources d'information

<https://www.barchen.fr/certifications-professionnelles/pages/certificatis-professions-liberales/>